



Le 16 octobre 2023

October 16, 2023

ORDONNANCE
REQUÊTE

ORDER
MOTION

SOCIÉTÉ RADIO-CANADA, LA PRESSE INC., COOPÉRATIVE NATIONALE DE L'INFORMATION INDÉPENDANTE (CN21), LA PRESSE CANADIENNE, MÉDIAQMI INC. ET GROUPE TVA INC. c. SA MAJESTÉ LE ROI ET PERSONNE DÉSIGNÉE

CANADIAN BROADCASTING CORPORATION, LA PRESSE INC., COOPÉRATIVE NATIONALE DE L'INFORMATION INDÉPENDANTE (CN21) CANADIAN PRESS ENTERPRISES INC., MÉDIAQMI INC. AND GROUPE TVA INC. v. HIS MAJESTY THE KING AND NAMED PERSON

-et entre-

-and between-

PROCUREUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC. c. SA MAJESTÉ LE ROI ET PERSONNE DÉSIGNÉE
(Qc) (40371)

ATTORNEY GENERAL OF QUEBEC v. HIS MAJESTY THE KING AND NAMED PERSON
(Que.) (40371)

LE JUGE EN CHEF :

THE CHIEF JUSTICE:

À LA SUITE DE LA DEMANDE présentée par les appelantes, Société Radio-Canada, La Presse inc., Coopérative nationale de l'information indépendante (CN21), La Presse Canadienne, MédiaQMI inc. et Groupe TVA Inc., en vue d'obtenir l'autorisation de produire des sources nouvelles afin de compléter le dossier;

UPON APPLICATION by the appellants, Canadian Broadcasting Corporation, La Presse inc., Coopérative nationale de l'information indépendante (CN21), Canadian Press Enterprises inc., MediaQMI inc. and Groupe TVA Inc., for an order granting leave to produce new authorities in order to complete the record;

ET APRÈS EXAMEN des documents déposés;

AND THE MATERIAL FILED having been read;

IL EST ORDONNÉ CE QUI SUIT :

IT IS HEREBY ORDERED THAT:

La requête est accueillie.

The motion is granted.

Les appelantes, Société Radio-Canada, La Presse inc., Coopérative nationale de l'information indépendante (CN21), La Presse Canadienne, MédiaQMI inc. et Groupe TVA Inc., peuvent déposer auprès de la registraire un recueil de

The appellants, Canadian Broadcasting Corporation, La Presse inc., Coopérative nationale de l'information indépendante (CN21), Canadian Press Enterprises inc., MediaQMI inc. and Groupe TVA Inc., may file with the Registrar

sources amendé avec l'ajout des documents identifiés dans l'avis de requête, et peuvent référer à ces documents dans leurs représentations écrites et orales.

an amended book of authorities with the addition of the documents identified in the Notice of Motion, and may refer to these documents in both their written and oral submissions.



J.C.C.
C.J.C.